

Chiffres 2015



Le mot de la présidente **Dominique Bonmati**

Malgré une forte progression de ses entrées, le tribunal administratif de Montpellier a connu en 2015 un haut niveau d'activité, marqué par une augmentation très significative de ses sorties. Maîtrisant ses délais de jugement, il a continué de traiter les contentieux à délais contraints, notamment celui de la police des étrangers, dans le strict respect des règles fixées par le législateur. Il a su contenir le volume des affaires en stock à un niveau compatible avec leur traitement diligent et maintenir

au seuil quasiment incompressible de 1,3 % la proportion des affaires de plus de deux ans. Il a pu ainsi réduire encore, le ramenant à 18 mois seulement, son délai moyen de jugement constaté pour les affaires ordinaires, le plus réellement ressenti par les justiciables.

Le déploiement du dispositif de dématérialisation des échanges de procédure Télérecours, aujourd'hui en régime de croisière, est au cœur de la réflexion interne à la juridiction quant à la rénovation de son organi-

sation et de ses méthodes de travail, dans le cadre de l'élaboration de son projet de juridiction triennal. Enfin, et même s'il n'a pas connu l'imposant événementiel qui avait marqué l'année 2014, le tribunal a continué d'œuvrer au développement des outils de sa communication avec ses partenaires institutionnels et l'ensemble de ses justiciables, notamment par l'enrichissement de son site Internet.

6 861

affaires enregistrées,
soit une hausse de **12,1 %**
par rapport à 2014

6 507

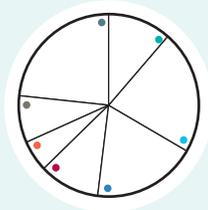
affaires jugées,
soit une hausse de **12,3 %**
par rapport à 2014

Délai prévisible moyen
de jugement

9 m 7 j

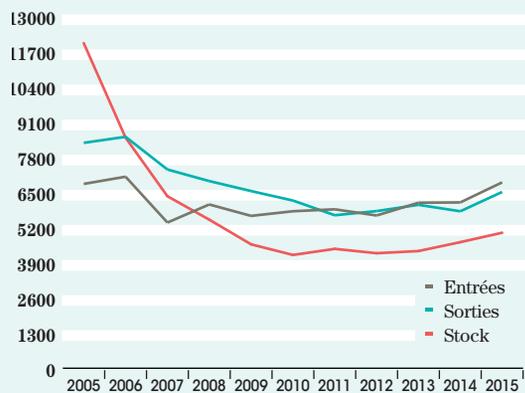
- 46,6 %
de 2005 à 2015

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



11,6 %	Contentieux fiscal
21,9 %	Étrangers
18,5 %	Fonctionnaires et agents publics
11,0 %	Contentieux sociaux
5,5 %	Police
8,3 %	Environnement et urbanisme & aménagement
23,2 %	Autres

NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES* (DEPUIS 2005)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.